



***Notes pour une allocution du président de
l'Assemblée nationale du Québec et
vice-président de l'APF***

M. Michel Bissonnet

à l'occasion du débat général de la XXXII^e Session de l'APF

«La préservation de la diversité linguistique»

***Rabat (Maroc)
Le samedi 1er juillet 2006***

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général parlementaire,
Chers collègues,
Distingués invités,

Le thème de la préservation de la diversité linguistique ne peut être dissocié de celui de la préservation de la diversité culturelle, le thème du débat général de la dernière Session de l'APF, tenue à Bruxelles en juillet 2005. Langue et culture sont intimement liées. Ne dit-on pas que lorsqu'une langue meurt, un peuple meurt aussi?

Selon l'Assemblée des Premières Nations du Canada, organisation nationale qui représente plus de 630 communautés : « La langue est l'outil principal permettant d'enrichir la culture, de recevoir, de partager et de transmettre le savoir de génération en génération. La clé de l'identité et de la conservation de la culture d'une personne est sa langue ancestrale¹. »

Dans la conception traditionnelle des peuples autochtones, les langues sont un don du Créateur. Elles incarnent des valeurs et des convictions spirituelles uniques permettant à ceux qui les parlent d'entretenir des liens avec leurs ancêtres et de participer à des cérémonies sacrées².

Or, au Canada, 10 langues autochtones sont mortes au cours des 100 dernières années. Selon les spécialistes, plusieurs langues autochtones sont menacées de disparition. Au Québec, comme au Canada et dans l'ensemble des pays des Amériques, les langues autochtones ont subi l'assaut des langues des colonisateurs et ont vu le nombre de leurs locuteurs décroître.

¹ Conseil supérieur de la langue française, Le français au Québec : les nouveaux défis, Québec, Fides, 2005, p. 239.

² Groupe de travail sur la langue et les cultures autochtones (Patrimoine Canada), Le début d'un temps nouveau, premier rapport en vue d'une stratégie de revitalisation des langues et des cultures des premières nations, des Inuits et des Métis, Sommaire exécutif, Juin 2005 p.1

Au milieu des années 1970, toutefois, le gouvernement du Québec a donné un coup de barre pour freiner ce déclin et renverser la tendance, de manière à préserver la diversité linguistique.

Au Québec, la population autochtone se répartit entre Amérindiens et Inuits. Alors que les Inuits forment une seule nation, le groupe des Amérindiens se subdivise en 10 nations distinctes : les Abénaquis, les Algonquins, les Attikameks, les Cris, les Hurons-Wendat, les Innus (Montagnais), les Malécites, les Micmacs, les Mohawks et les Naskapis. Les onze nations autochtones sont regroupées en trois familles linguistiques : la famille eskimo-aléoute, la famille iroquoise et la famille algonquienne³.

La majorité des Autochtones habitent dans des villages nordiques et des réserves. Cette population peu nombreuse est regroupée dans 53 communautés disséminées sur le territoire du Québec. Elle représente 1% de la population du Québec. Fait à noter, la proportion des jeunes est importante. Le groupe des 5 – 14 ans représente environ 25 % de la population inuite et de la population amérindienne⁴.

Dans l'ensemble des provinces canadiennes, c'est au Québec que les langues autochtones se maintiennent le mieux et où elles sont le plus enseignées. Selon le recensement canadien de 2001, près de la moitié (46,5 %) des 77 000 Autochtones du Québec parlent encore leur langue maternelle. Sur la population totale des Autochtones ayant conservé leur langue maternelle, 90 % en font un usage quotidien.

Le patrimoine linguistique autochtone au Québec est diversifié puisqu'il s'y parle encore huit langues : l'algonquin, l'attikamek, le cri, l'inuktitut, le montagnais, le micmac, le mohawk et le naskapi⁵. Leur utilisation varie cependant beaucoup d'une nation à

³ La famille eskimo-aléoute (Inuits), la famille iroquoise (Mohawks, Hurons-Wendat) et la famille algonquienne (Abénaquis, Algonquins, Attikameks, Cris, Innus, Malécites, Micmacs et Naskapis).

⁴ Bulletin statistique de l'éducation, L'éducation des populations scolaires dans les communautés autochtones du Québec, No 30, Mai 2004, p. 3

⁵ Données du Secrétariat aux Affaires autochtones, Ministère du Conseil exécutif (Québec)

l'autre. En général, dans les régions relativement isolées et plus éloignées, notamment celles de la Baie-James, de la Côte-Nord et du Nunavik, la proportion de locuteurs est plus élevée. Ainsi, les langues les plus parlées sont le cri, l'innu et l'inuktitut.

Le Québec est la seule province canadienne à avoir reconnu explicitement des droits aux Autochtones. En 1977, dans le préambule de la Charte de la langue française, « l'Assemblée nationale du Québec reconnaît aux Amérindiens et aux Inuits du Québec, descendants des premiers habitants du pays, le droit de maintenir et de développer leur langue et leur culture d'origine ». On lit dans le préambule, et je cite : « Ces principes s'inscrivent dans le mouvement universel de revalorisation des cultures nationales qui confère à chaque peuple l'obligation d'apporter une contribution particulière à la communauté internationale ».

Deux articles de la Charte de la langue française traitent expressément de la langue des Amérindiens et des Inuits. Ainsi, l'article 87 permet l'usage d'une langue autochtone dans les écoles. L'article 88 de la Charte prévoit que le cri et l'inuktitut sont les langues d'enseignement dans les écoles relevant des commissions scolaires crie et inuite.

Sur une période de 25 ans, les communautés ont progressivement assumé la gestion de leurs écoles. Cette prise en charge s'est traduite par une augmentation du nombre des écoles et par l'embauche d'enseignants de langue maternelle autochtone.

Actuellement, la plupart des enfants amérindiens et inuits qui étudient dans leurs communautés commencent leur scolarisation en langue autochtone. La 3^e année du primaire correspond généralement au passage à l'enseignement en langue seconde, soit le français ou l'anglais. En 2001-2002, 87,8% des élèves amérindiens et inuits, tant à l'enseignement primaire que secondaire, ont été formés dans le réseau scolaire autochtone.⁶

En 1985, l'Assemblée nationale adopte une *Motion portant sur la reconnaissance des droits autochtones*. En 1989, le *Secrétariat aux affaires autochtones* publie un document intitulé *Maintien et développement des langues autochtones du Québec* qui constitue le premier énoncé de politique dans le domaine des langues autochtones. Ce document est centré, entre autres, sur la reconnaissance officielle de la légitimité et de la valeur de ces langues ainsi que sur la sauvegarde de l'héritage linguistique et culturel des nations autochtones. En 1990-1991, le gouvernement du Québec a accordé plus de 92 millions de dollars aux communautés crie et inuite dans le but d'appuyer les initiatives d'éducation des autochtones.

Le Québec s'est doté, au cours des années 1980, d'une politique spécifique en matière de toponymie autochtone. Ainsi, dans les régions habitées par les populations autochtones, il est d'usage de privilégier les appellations amérindiennes et inuites dans la désignation des noms de lieu.

Les cultures autochtones sont basées, quasi essentiellement, sur la tradition orale. Afin de promouvoir l'expression linguistique et culturelle des communautés autochtones, le gouvernement du Québec a créé, au début des années 1980, un programme d'aide destiné à soutenir les radios autochtones locales et les sociétés de communications.

⁶ Bulletin statistique de l'éducation, *L'éducation des populations scolaires dans les communautés autochtones du Québec*, No 30, Mai 2004, p. 7

Ce survol rapide et malheureusement incomplet des moyens mis en œuvre par le Québec pour soutenir les nations autochtones dans la sauvegarde de leur héritage, témoigne de la volonté de préserver la diversité linguistique sur notre territoire.

Toutefois, au Québec comme au Canada et dans d'autres pays, les langues autochtones subissent toujours la pression des langues qui véhiculent la culture de masse et à laquelle plusieurs jeunes autochtones veulent participer. L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment d'Internet, a amplifié le phénomène.

Compte tenu de ces réalités et conscients de l'importance du rôle de leur langue dans le maintien de leur identité, les peuples autochtones se sont mobilisés pour veiller à la sauvegarde et à la promotion de leurs langues ancestrales. Dans cette optique, plusieurs organismes de préservation et de promotion du patrimoine linguistique autochtone ont été créés dans les années 1980.

Il y a une quarantaine d'années, plusieurs Autochtones n'osaient pas parler leur langue maternelle. Depuis, non seulement ils sont plus nombreux à le faire, mais ils sont plus nombreux à travailler activement au maintien et à l'épanouissement de leur langue. Nous devons nous réjouir que ces efforts aient porté fruit et souhaiter que les langues autochtones ne soient plus menacées de disparaître, mais au contraire, qu'elles s'épanouissent et permettent aux peuples autochtones de garder contact avec leurs valeurs spirituelles. Nous qui, en Francophonie, veillons à la promotion et au rayonnement de la langue française et au dialogue des cultures, je crois que nous partageons une communauté de vue avec tous les peuples qui luttent pour préserver leur langue, leur culture et leur identité.

Je vous remercie.